Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 029-212901193-20260303-D_2026_008-DE

Lanrivoaré
eeun ha kaloneg

République Française

Département du Finistère

Canton de Saint Renan

COMMUNE DE LANRIVOARE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MARS 2026

Date du conseil municipal 03/03/2026	**Délibération N° D_2026_008**
Date de la convocation 24/02/2026	
Date de l'affichage 06/03/2026	**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DISPOSITIF 500 000 ARBRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU FINISTERE**
Date de transmission au contrôle de légalité 06/03/2026	
Nombre de membres En exercice : 15 En présence : 13 Votant : 15	

Le trois mars deux mil vingt-six, à dix-sept heures, en la salle « André Malraux » de la Maison de la Culture et des Loisirs se sont réunis les membres du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Pascale ANDRÉ, convoqués le 24 février 2026.

Etaient présents :
Pascale ANDRÉ, Joseph RAGUÉNÈS, Céline BOENNEC-KEREBEL, Joseph ARZEL, Monique CORNEN, Jean-Luc KERGLONOU, Elisabeth LE GALL, Isabelle LAMOUR, Thierry BILCOT, Anne TARTU, Adeline PRENVEILLE, Thibaud IDOUX et Marc JEZEQUEL.

Etaient absents excusés :
Caroline BOURDIER GARREC pouvoir donné à Adeline PRENVEILLE
Jean-Jacques STÉPHAN pouvoir donné à Isabelle LAMOUR

Monsieur Joseph ARZEL est désigné secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 029-212901193-20260303-D_2026_008-DE

➲ Exposé

Face aux enjeux climatiques et environnementaux, Le Département du Finistère a lancé en octobre 2021 l'opération 500 000 arbres, avec pour objectif la plantation de 50 000 arbres par an sur 10 ans.

La plantation de 500 000 arbres en dix ans vise à :

- créer des puits de captation de CO2 ;
- favoriser la biodiversité ;
- améliorer la qualité de l'eau ;
- et enfin améliorer la qualité de vie des Finistériens. Le Département soutient financièrement et techniquement les collectivités finistériennes qui s'engagent dans la plantation d'arbres. Ces aides sont proposées aux communes et EPCI qui agissent pour freiner le réchauffement climatique, favoriser la biodiversité, améliorer la qualité de l'eau et préserver notre cadre de vie.

Accompagnement financier :

- financement à hauteur de 80 % des dépenses éligibles : études préalables, opérations préparatoires, acquisitions des arbres et protections, travaux de plantation, entretien des 3 premières années pour les plantations forestières ;
- minimum de 1 000 € ;
- plafonds : 10 000 € par hectare ou par kilomètre linéaire, 50 € par arbre.

Accompagnement technique

- formations, conseils ;
- mise à disposition de fiches pratiques ;
- appui aux études d'opportunité et de faisabilité ;
- appui aux demandes d'autorisation, etc...

Un projet de plantations citoyenne a été défini sur la commune de Lanrivoaré en collaboration avec Forêt Bois Pays de Brest pour planter la forêt de Keruzavet, à côté du jardin de Pont Ar C'hor à l'entrée Est du centre-bourg (0,50 hectares). L'opportunité pour les habitants de participer à un projet concret pour la biodiversité, le bien-être et l'adaptation au changement climatique.

Budget prévisionnel :

- coût de l'opération :	3 991.94 TTC
- Subvention sollicitée :	3 193.55 TTC
- Autofinancement :	798.39 TTC

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 029-212901193-20260303-D_2026_008-DE



Plusieurs essences d'arbres composent cette forêt : 288 chênes, 36 charmes, 36 tilleuls et 30 châtaigniers.

De son côté la collectivité s'engage à prévoir la gestion durable du boisement et à faire apparaître l'aide du Conseil Départemental à l'occasion d'opérations de communication et d'information sur le boisement.

➲ Décide

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (15 voix « Pour »), le conseil municipal :

- Valide l'engagement de la commune dans le plan 500 000 arbres du Département du Finistère ainsi que dans la gestion durable et la plantation ;
- Autorise Le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental du Finistère au titre du dispositif « 500 000 arbres » ;
- Donne pouvoir au Maire ou son représentant pour faire réaliser les démarches et signer les documents qui en découlent.

Le Maire,
Pascale ANDRÉ,

MAIRIE DE LANRIVOARE 29290

La secrétaire de séance,
Joseph ARZEL,